

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 juin 2017 à 20 h 30. Madame Lucie Chappe, Messieurs Jacques Barraud et Patrice DOUIX étaient excusés.

### **Election délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017 :**

Ont été élus à l'unanimité comme Délégués

Titulaires: Ph. Gilibert, J.M. Pothier et P. Feyt.

Suppléants : Th. Verdier, F. Boudet et P. Douix.

### **Bâtiment la Poste**

La Mairie de Blesle s'était porté acquéreur pour le bâtiment « La Poste » auprès de la nouvelle Communauté de Communes de Brioude Sud Auvergne qui ne souhaitait pas le conserver. La vente se finalise mais un problème sur l'étanchéité de la cuve à fioul a été détectée et nécessite son changement. Il est décidé d'un commun accord, dans un souci d'efficacité que la Mairie de BLESLE engage les travaux, le montant de ces derniers sera déduit du prix d'achat qui passera donc à 142 041 €. Plusieurs établissements bancaires vont être sollicités pour l'obtention d'un emprunt sur 10, 12 ou 15 ans qui sera compensé par l'encaissement des loyers.

### **Demande de subvention**

Une subvention a été demandée par le Collège pour le remplacement d'un congélateur. La dépense s'élève à 480 €. La participation demandée soit 173 € à la Mairie de Blesle a été acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Bail de Plagne**

La Société MAB actuellement à Marseille, viendra s'installer prochainement à Plagne dans le bâtiment 1. Cette Société commercialisera les produits fabriqués par une société récemment installée. Le loyer voté par le Conseil Municipal est de 250 € HT soit 300 € TTC, avec une franchise de loyer de deux mois. Ce sera un bail précaire de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **Devis matériels**

Un devis pour un aspirateur à feuilles a été remis pour un montant de 5 565 € HT. Comme un seul devis a été présenté, la décision sera prise ultérieurement après consultation d'autres fournisseurs.

### **Questions diverses**

12 000 € soit 40% du montant estimé sont attribués dans le cadre de la DETR 2017 pour l'étude de faisabilité d'un espace d'expression culturelle. Le Conseil Municipal décide de lancer la consultation pour ladite étude.

Suite à la catastrophe naturelle qui a touché plusieurs communes de Haute-Loire, une action de solidarité a été lancée et à travers l'Association des Maires 43, le Conseil Municipal a voté un don d'un montant de 1 000 €.

#### Organisation du temps scolaire

Une discussion s'engage pour expliquer la position défendue lors du dernier conseil d'école. Au vu de l'extrême tardivité de la parution du décret sur les rythmes scolaires, d'autant que la réponse de l'Inspection Académique n'interviendra que le 12 juillet et au vu des conséquences sur le transport scolaire et le personnel, les délais sont déclarés bien trop courts pour prendre la décision de tout modifier en revenant dès à présent à la semaine de quatre jours. Il est décidé de faire la rentrée 2017 sans modification et de prendre le temps de cette année scolaire pour engager une concertation de toutes les parties, académie et enseignantes, parents et municipalité.